GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

2.F

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise) LYE
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	CP
Coupe avec protection de la régénération	CPR
Coupe avec réserves de semenciers	CPS
Coupe à blanc avec ensemencement	CBE
Coupe à blanc sans ensemencement	CBS
Coupe à blanc avec limite d'épargnant des tiges d'avenir	CBD
Coupe de jardinage	CJ
Brûlage partiel (dégagement)	BP
Brûlage total (dégagement)	BT
Plantation en récipients	PR
Plantation de boutures	PB
Ensemencement	E
Scarification	FSC
Récolte dans les tiges non boisées (aire de tiges libres)	R

N.B. Ces interventions n'impliquent aucune perturbations et sont sans origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— à pin rouge	R (PR)
— à pin gris	R (PG)
— à mélèze (larix)	R (LA)
— à pruche	R (PU)
— à thuya (cèdre)	R (CE)
— à peuplier	R (PE)
PESSIÈRE (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— à thuya (cèdre)	E (CE)
— à épinette noire	E (E)
— à pruche	E (PU)
— à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— à pin rouge	E (PR)
— à pin gris	E (PG)
— à sapin et/ou épinette	E (S)
— (plantation d'épinette blanche)	E(P-S)
— (plantation d'épinette de Norvège)	E(P-E)
— (plantation d'épinette noire)	E(P-E)
— (plantation d'épinette rouge)	E(P-R)
Sapinière	
— de sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— à thuya (cèdre)	S (CE)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— à pin rouge	S (PR)
— à pin gris	S (PG)
— à pruche	S (PU)
— à mélèze	S (LA)
— (plantation de sapin baumier)	S(P-B)
Pinède à pin blanc	PB
— avec pin rouge	PB(PR)
— et/ou mélangé (ces occupent plus de 75% de la portie résineuse)	PB(PR)
— avec thuya (cèdre)	PB (CE)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— avec mélèze	PB(MR)
— avec pin gris	PB(PG)
— avec pruche	PB(PU)
— avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— (plantation)	PB p
Pinède à pin rouge	PR
— (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)
— avec thuya (cèdre)	PR (CE)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— avec mélèze	PR(MR)
— avec pin gris	PR(PG)
— avec pruche	PR(PU)
— avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— (plantation)	PR p
Pinède à pin gris	PG
— (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PG(PG)
— avec thuya (cèdre)	PG (CE)
— avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— avec mélèze	PG(MR)
— avec pin rouge	PG(PR)
— avec pruche	PG(PU)
— avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
— (plantation)	PG p
Cédrière	C
— (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (CE)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— à mélèze	C (MR)
— à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— à pin rouge	C (PR)
— à pin gris	C (PG)
— à pruche	C (PU)
— à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— (plantation de thuya)	C(P-C)
Pruchière	PU
— (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PU(PU)
— à thuya (cèdre)	PU (CE)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	PU (E)
— à mélèze	PU(MR)
— à pin blanc et/ou pin rouge	PU(PB)
— à pin rouge	PU(PR)
— à pin gris	PU(PG)
— à sapin et/ou épinette blanche	PU (S)
— (plantation)	PU p
Mélèzin	MR
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	MR(MR)
— à thuya (cèdre)	MR (CE)
— à épinette noire et/ou épinette rouge	MR (E)
— à pin blanc et/ou pin rouge	MR(PB)
— à pin rouge	MR(PR)
— à pin gris	MR(PG)
— à pruche	MR(PU)
— à sapin et/ou épinette blanche	MR (S)
— (plantation de mélèze européen)	MR(LE)
— (plantation de mélèze japonais)	MR(LJ)
— (plantation de mélèze laricin)	MR(LL)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillis d'essences intolérantes avec pin gris	F(PG)	F(PG)
— — — — avec pin blanc	F(PB)	F(PB)
— — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)
— — — — avec résineux	F(R)	F(R)
— — — — avec tremble	F(Tr)	F(Tr)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F(E)	F(E)
Bouleau à bouleaux blancs avec tremble	BB(Tr)	BB(Tr)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB(E)	BB(E)
— — — — avec pin gris	BB(PG)	BB(PG)
— — — — avec pin blanc	BB(PB)	BB(PB)
— — — — avec pin rouge	BB(PR)	BB(PR)
— — — — avec résineux	BB(R)	BB(R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ(PB)	BJ(PB)
— — — — avec pin rouge	BJ(PR)	BJ(PR)
— — — — avec résineux	BJ(R)	BJ(R)
Peupleraie avec sapin	PE(S)	PE(S)
— — — avec pin gris	PE(PG)	PE(PG)
— — — avec pin blanc	PE(PB)	PE(PB)
— — — avec pin rouge	PE(PR)	PE(PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	PE(E)	PE(E)
— — — avec résineux	PE(R)	PE(R)
Cédrière rouge résineuse	CR(R)	CR(R)
Cédrière résineuse	CR(R)	CR(R)
Cédrière à pin gris	CR(PG)	CR(PG)
— à pin rouge	CR(PR)	CR(PR)
Mélangés à feuillus tolérants	M F(T)	M F(T)
— — sur station humide	M F(T)	M F(T)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences intolérantes	F
— d'essences tolérantes	F
— sur station humide	F
— (plantation)	F p
Bouleau à bouleaux blancs	BB
— à bouleaux jaunes	BJ
Peupleraie	PE
Cédrière rouge	CR
Cédrière	C
— à bouleaux blancs	C (B)
— à bouleaux jaunes	C (BJ)
— avec mélèze	C (MR)
— à feuillus d'essences intolérantes	C (F)
— à feuillus d'essences tolérantes	C (F)
Plantation d'érable à sucre	E(S-S)
— à bouleau jaune	BJ(J)
— à peuplier	PE(E)
— à peuplier hybride	PE(H)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Zones urbaines	
Emplacement d'aéro., camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en damier	CP
Coupe partielle par bande	CP
Coupe partielle plus épidémie légère	CP
Chablis partiel	CP
Épidémie légère	CP
Brûlé partiel	BP

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊖ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	CT
Brûlé	BT
Chablis total	CT
Épidémie sévère	BT
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT D'AGE CLASSES
10 (ans)	0-20 ans	70-300 (ans)
30 "	21-30 "	30-70 "
50 "	40-60 "	100-30 "
70 "	61-80 "	130-100 "
100 "	81-100 "	300-130 "
120 "	101 et plus	300-70 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulier	Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux irrégulier	Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges atteint 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 90 %	**
Abrupte	91 % et plus	***
Superficie entourée de pentes > 31%		~

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	30m	17m	12m	7m	4m	
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1 C3 c2 50+m G — définitation — nombre de parts — classe d'âge — perturbation — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert — classe de pente — origine — classe de fertilité — classe de drainage — type de couvert

F C5 c4 G 01 — classe de pente — origine — classe d'âge — classe de hauteur — classe de densité — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. BLAIS, MC NEIL & ASS.
SIGNATURE : Claude Blais
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	2
Unité de gestion	26
Unité d'aménagement	1
Unité de sondage	2*
Mode de tenure ou de gestion	000
Bloc d'aménagement	14
Concessionnaire ou autres	04*
Bassin hydrographique	40
Bassin primaire	3
Bassin secondaire	06
Unité de gestion privée	*
Municipalité	98400
Division de recensement	*
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	1985 *
Région écologique	12b
Municipalité régionale de comté	

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1964
Carte forestière — Année de publication : 1985
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 84/01/15
Déclinaison magnétique : 18° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

32-J-3 S.E.	32-J-2 S.O.	32-J-1 S.O.
N.E.	N.O.	N.E. N.O.
32-G-14 S.E.	32-G-15 S.O.	32-G-16 S.E. S.O.
N.E.	N.O.	N.E. N.O.
32-G-11 S.E.	32-G-10 S.O.	32-G-9 S.O.

32 G/15 S.E.